



www.lyceeduruy.fr

Année
scolaire
2023-2024

Bulletin d'accueil du lycée Victor Duruy

Votre enfant est affecté(e) au lycée Victor Duruy.

Nous sommes très heureux de l'accueillir dans cet établissement chargé d'histoire qui scolarise près d'un millier d'élèves et étudiants.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations nécessaires à son inscription.

Découvrez le lycée sur notre site internet :

<http://lyceeduruy.fr>

Le lycée Victor Duruy... a un long et riche passé qui lui confère une forte identité.

Il a en effet été créé en 1866 par Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique de Napoléon III, et est resté pendant un siècle le seul lycée des Landes.

Il a donc traversé 150 ans d'Histoire, connaissant des heures difficiles, comme pendant les deux guerres mondiales, en témoigne le monument à la mémoire des anciens élèves "morts pour la France", et des moments plus heureux, avec par exemple la célèbre équipe de rugby des "Boutons d'Or".

Le riche patrimoine du lycée témoigne de ce passé : construit sur une partie du Parc Jean Rameau, il a conservé un magnifique parc arboré ; le bâtiment A est le plus ancien (1866), mais on trouve également l'ancienne chapelle (1868, transformée en salle polyvalente), des collections remarquables d'objets scientifiques, fossiles, etc.

Notre établissement a connu une restructuration de grande ampleur vers 1970, qui lui a donné son visage actuel : bâtiment C, collège (mais aussi présence d'une importante sculpture d'un artiste mondialement connu, Claude Viseux).

Désormais modernisé (internat, demi-pension, salles informatiques, etc...), il offre un large panel de formations dans un cadre agréable.

Notre offre de formation

11 classes de Seconde Générale et Technologique

qui proposent, outre les enseignements de tronc commun, des enseignements optionnels facultatifs : Latin (3h), Italien LV3 (3h), Arts Appliqués (3h), Sciences de l'Ingénieur - Création Innovation Technologique (1h30) et Sciences de Laboratoire (1h30).

Les élèves ne sont en aucun cas obligés de prendre un enseignement optionnel.

6 classes de Première et 7 classes de Terminale Générale

offrant les choix de 12 Enseignements de Spécialité : Humanité-Littérature-Philosophie, Histoire-Géographie-Géopolitique et Sciences Politiques, Sciences Économiques et Sociales, Langues-Littératures et Cultures Étrangères : Anglais ou Espagnol, Anglais Monde Contemporain, Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Numérique et Sciences Informatiques, Sciences de l'Ingénieur, Arts Plastiques.

Les enseignements optionnels : latin (3h), italien LV3 (3h), mathématiques complémentaires (3h) et mathématiques expertes (3h).

2 Baccalauréats technologiques

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

- ↳ option SIN : Système d'Information et Numérique
- ↳ option ITEC : Innovation Technologique Éco-Conception

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

- ↳ option Mercatique
- ↳ option Ressources Humaines et Communication

1 BTS

NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Client (formation possible en apprentissage)

Sections Européennes

Anglais DNL Histoire géographie - Espagnol DNL Histoire géographie (cf. page 4)

Rentrée des élèves de classes de seconde

IMPORTANT

Madame, Monsieur,

La rentrée au lycée est un moment important dans la scolarité de votre enfant.

La vie au lycée ne ressemble en rien à la vie au collège : par des nouveaux espaces de « liberté » que vos enfants doivent apprendre à gérer, par la taille des établissements, par les tranches d'âge des élèves et étudiants accueillis, par l'éloignement du domicile familial et la vie à l'internat pour certains...

Mais aussi, l'année de seconde se conclut par un nouveau palier d'orientation : vers le nouveau baccalauréat général ou les baccalauréats technologiques, voire une réorientation vers la voie professionnelle pour quelques élèves.

La nouvelle organisation du baccalauréat général nécessite des choix complexes entre les enseignements de spécialité retenus pour la première et la terminale. Les baccalauréats technologiques conduisent, après des études supérieures, vers des champs de métiers qu'il faut appréhender avant toute décision. Il en va de même en cas de nouvelle orientation vers la voie professionnelle.

La réussite en classe de seconde est donc déterminante pour la suite de la scolarité et l'avenir de vos enfants.

Or cette année scolaire, si importante, passe très vite !

Il nous paraît donc absolument indispensable de rencontrer l'ensemble des parents dès le jour de la rentrée.

Cet accueil aura lieu : **lundi 4 ou mardi 5 septembre 2023**

Les familles et les élèves seront reçus entre 8 heures et 15 heures, par groupe classe réunissant parents et élèves.

Cette réunion solennelle, de 45 minutes environ, sera animée par Monsieur le Proviseur, Madame la Provisoire-adjointe, Madame l'Adjointe Gestionnaire Agent Comptable et Mesdames les CPE, en présence de Mesdames et Messieurs les Professeurs Principaux.

Seront abordés, les enjeux de la classe de seconde, les grandes lignes de l'organisation du baccalauréat général et des baccalauréats technologiques, l'organisation du lycée et le déroulement de l'année. Une présentation détaillée des outils de communication avec les familles vous sera proposée en particulier Pronote et l'Espace Numérique de Travail "Lycée Connecté".

A l'issue de cette réunion plénière, vous serez reçus par classe, 1 heure environ, par le professeur principal et des professeurs de la classe.

Les élèves internes, accompagnés de leurs parents, devront se présenter 30 minutes avant l'heure de la réunion plénière.

La constitution des classes n'étant pas arrêtée nous ne pouvons vous préciser l'heure qui vous concerne. Un courrier indiquant la classe de votre enfant et l'horaire de la réunion vous sera adressé, si possible, par mail avant la fin juillet. Toutefois, si la confection des emplois du temps imposait des modifications dans la constitution des classes, l'horaire précis de ces réunions vous sera alors communiqué au plus tard le 25 août 2023.

Nous vous demandons instamment de réserver cette journée pour accompagner votre enfant pour cette rentrée et assister à ces réunions. Vous devez donc prévoir d'être disponible 2 heures.

Nous vous remercions, par avance de vous associer à cette démarche, importante pour votre enfant.

Inscriptions

Sections européennes : anglais / espagnol

Les élèves de classes de 3^{ème} intéressés par la section Européenne anglais et/ou espagnol ont postulé au sein de leur collège d'origine. Les candidatures ont été examinées par les membres d'une commission réunie au sein du collège d'origine. Après étude des dossiers, cette commission nous a communiqué une liste nominative des élèves retenus par ordre de mérite. Le nombre de places étant limité, l'admission au sein de notre établissement sera fonction du rang de classement communiqué par le collège d'origine.

Quelques places seront réservées, après examen du dossier, à quelques élèves hors secteur. Les élèves de classes de 3^{ème} intéressés par la section Européenne anglais et/ou espagnol devront se rapprocher du secrétariat de notre établissement ☎ 05.58.05.79.73 afin qu'une grille de compétences leur soit transmise par mail. Cette fiche devra être complétée par le(s) enseignant(s) de langue du collège d'origine et nous être retournée, accompagnée des trois bulletins de classe de 3^{ème}, par mail ✉ secretariatelevesduruy@ac-bordeaux.fr. Ces documents pourront également nous être remis au moment de l'inscription.

Admission à l'internat

Les places à l'internat étant limitées, la décision d'admission est prise par le Chef d'établissement, en fonction notamment du temps de trajet entre le domicile et le lycée ou en cas de situation familiale particulière : travail de nuit de parent isolé par exemple.

Les demandes d'admission à l'internat seront donc déposées au moment de l'inscription. Une réponse écrite, sur la fiche internat, sera envoyée aux familles au plus tard le 13 juillet 2023.

Calendrier des inscriptions

Nous vous invitons à vous présenter au lycée Victor Duruy afin de procéder à l'inscription de votre enfant selon la date correspondant à votre collège actuel de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h15 :

S'il vous est vraiment impossible de vous présenter au jour proposé, veuillez prendre rendez-vous au 05.58.05.79.79.

Mercredi 28 juin 2023

Collège Victor Duruy - Mont-de-Marsan
Collège Cel le Gaucher - Mont-de-Marsan
Collège privé Jean Cassaigne - Mont-de-Marsan
Collège George Sand - Roquefort

Jeudi 29 juin 2023

Collège Jean Rostand - Mont-de-Marsan
Collège Henri Scognamiglio - Morcenx
Collège Jean Rostand - Tartas
Collège privé St Joseph - Tartas
Collège Pierre Blanquie - Villeneuve-de-Marsan

Vendredi 30 juin 2023

Collège Henri Emmanuelli - Labrit
Autres collèges hors secteur

Constitution du dossier

Afin de faciliter le travail de chacun, veuillez à vous présenter avec le dossier complet.

- Exeat ou certificat de radiation (à demander impérativement à l'établissement d'origine)
- fiche de renseignements "Siècle" (dossier cartonné)

la "fiche de renseignements" est indispensable à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, affectation, inscription aux examens, etc...) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence : c'est pourquoi il est important de compléter cette fiche avec soin et plus particulièrement les adresses e-mail (responsables et enfant) ; en effet, durant l'année scolaire nous serons amenés à communiquer avec les familles par mail via l'application Pronote et nous avons donc besoin de l'adresse e-mail des 2 parents ; en ce qui concerne votre enfant, merci de nous communiquer son numéro de téléphone portable ainsi que son adresse e-mail (indispensable pour la connexion au réseau de l'établissement)

- fiche d'inscription, fiche d'urgence et fiche vie scolaire / attestation de droit à l'image à compléter
- copie de la pièce d'identité de l'élève
- copie du livret de famille (parents et enfants)
- copie du jugement pour les parents séparés (page qui mentionne la résidence de l'élève ou de la garde alternée)
- une photo à coller sur la fiche de renseignements "Siècle" (dossier cartonné)
- attestation d'assurance scolaire/responsabilité civile
- Dons volontaires et adhésions:
 - MDL : cotisation volontaire annuelle de 12 € par famille à remettre le jour de l'inscription (chèque à établir à l'ordre de la Maison des Lycéens)
 - don solidaire de 5 €uros par famille pour l'Association Sportive à remettre le jour de l'inscription (chèque à établir à l'ordre de l'Association "Les Boutons d'Or")
 - adhésion annuelle à l'Association Sportive, la cotisation est fixée à 15 €uros par élève (chèque à établir à l'ordre de l'Association "Les Boutons d'Or") ; inscription auprès des professeurs d'EPS en début d'année

Hébergement : externat, demi-pension, internat

→ L'inscription à un régime d'hébergement : externe, demi-pensionnaire, interne, est annuelle. Le coût de l'hébergement est **forfaitaire et exigible en début de trimestre**. Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

→ Changement de régime

La qualité de demi-pensionnaire ou d'interne constitue un engagement annuel, pris à la rentrée scolaire. Les changements de catégories (externe, demi-pensionnaire 4 jours ou 5 jours, interne) doivent être exceptionnels et motivés, et sollicités par écrit auprès du Chef d'établissement 10 jours avant le début du trimestre à venir, soit :

- ↘ mi-décembre pour le 2^e trimestre,
- ↘ mi-mars pour le 3^e trimestre.

→ Contrôle de l'accès à la restauration

L'accès à la restauration se fait par un système de contrôle d'accès basé sur la reconnaissance du contour de la main associé à un code personnel appelé biométrie.

Conformément aux instructions de la CNIL, vous pouvez vous opposer à l'enregistrement des données biométriques de votre enfant, par écrit au moment de l'inscription. Dans ce cas, une carte d'accès à la cantine lui sera délivrée.

Tarifs

Les tarifs d'hébergement sont fixés par le Conseil Régional et sont les suivants pour l'année 2023 :

Catégories	Abonnement annuel
Demi-pension 5 jours	520,20 €
Demi-pension 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	444,96€
Internat	1380,60 €
Élèves occasionnels	Vente à l'unité : 3,91 €

Moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires

Moyen de paiement à privilégier

Carte bancaire sur internet

- accessible depuis la page d'accueil du site internet de l'établissement : <https://lyceeduruy.fr> (cliquer sur "Teleservices")
- identification via ÉduConnect ou FranceConnect
- visibilité de l'ensemble des créances

Autres moyens de paiement

Carte bancaire sur terminal

- accessible au service intendance du lycée

Virement bancaire

- au compte de l'établissement dont les coordonnées figurent sur les avis des sommes à payer
- préciser le nom de l'élève et la référence de la créance

Chèque bancaire

- à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Victor Duruy
- délai d'encaissement : 8 jours

Espèces

- encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- règlement à la caisse du lycée - service intendance
- un reçu sera délivré

→ Remises d'ordre

Une remise d'ordre peut être accordée aux familles dans les cas suivants :

- ↘ fermeture du service de restauration et d'hébergement,
- ↘ voyage scolaire (si un repas froid n'est pas fourni),
- ↘ stages en entreprise,
- ↘ exclusion de l'établissement,
- ↘ démission,
- ↘ maladie constatée sur justificatif médical pour une absence minimale de 5 jours consécutifs,
- ↘ hospitalisation constatée sur justificatif dès le 1^{er} jour d'absence.

Aides aux familles

Les bourses nationales

Les bourses de lycée sont attribuées pour la durée de la scolarité au lycée si l'élève poursuit le cursus dans lequel il s'est engagé.

Les renseignements ainsi que le formulaire papier de demande de bourse de lycée 2023-2024 est mis à disposition des familles. Il est téléchargeable sur la page "bourses de collège et de lycée" sur le site du ministère <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Si le dossier de demande de bourses n'a pas été déposé au collège durant la première période de campagne, soit avant le **5 juillet 2023**, une deuxième période de dépôt des demandes se déroulera du **1^{er} septembre** au **19 octobre 2023** (par téléservices ou dossier papier à déposer au secrétariat élèves de notre établissement).

Demander une bourse de lycée
En ligne c'est plus simple et efficace !
Du 29 mai au 5 juillet 2023

Vous êtes plus de 220 000 à avoir fait une demande en ligne en 2022.

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte unique EduConnect ou de mon compte France Connect
- Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

- Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte Educonnect ou <https://teleservices.ac-xxxxxx.fr/ta>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- Je fais une demande pour :
- mon enfant qui était en 3^e en collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vos données apparaissent que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : you.avez.le.bleat@xxxxxx.fr

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

La demande de bourse nationale de lycée peut être complétée en ligne ; deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à **Scolarité-Services** :

- se connecter avec votre compte **EduConnect** ;
- se connecter avec **FranceConnect**.

(dans *Sconet Bourses*, l'enregistrement de la demande de bourse nécessite la saisie du numéro fiscal du demandeur et éventuellement le numéro fiscal, les nom et prénom de son concubin).

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.
par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h
en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

Attention : les familles des élèves déjà boursiers de lycée qui souhaitent signaler un changement de situation familiale (évolution favorable ou défavorable : divorce, séparation, perte d'emploi, promotion...), d'orientation (redoublement, réorientation, préparation d'un nouveau diplôme de second degré, transfert) devront compléter un formulaire de demande de vérification des ressources. Pour connaître la procédure à suivre les familles doivent se rapprocher du secrétariat élèves **(☎ 05.58.05.78.73** ou

secretariatelesveduruy@ac-bordeaux.fr)

Pour les élèves qui changent d'académie à la rentrée scolaire 2023, les demandes de bourse de lycée devront être déposées à lors de la seconde période, auprès de leur établissement d'accueil.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022

Nombre d'étudiants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 551	10 913	6 782	2 851
2	21 674	17 383	14 790	11 904	7 536	3 157
3	24 750	20 279	17 221	13 889	9 043	4 158
4	28 841	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 859
8 ou plus	46 445	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	983 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) Attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'intégration (bourses au mérite boursiers titulaires)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €

Les bourses départementales

- concernent tous les élèves internes ou demi-pensionnaires dont la famille est domiciliée fiscalement dans les Landes et dès lors que le montant annuel de la bourse nationale (prime internat comprise) n'est pas supérieur au tarif annuel de la pension ou demi-pension
- cette bourse départementale résulte d'un calcul de quotient familial (dernier revenu fiscal de référence / nombre de personnes composant le foyer) ; *le barème sera réévalué au mois de novembre 2023 ; pour information, le quotient familial à ne pas dépasser pour l'année 2022-2023 était de 8 121 Euros ;*
- dossier à retirer au secrétariat dans le courant du mois d'octobre 2023.

Allocations de transports

- concernent uniquement les élèves internes qui ne bénéficient pas de la gratuité des transports scolaires et dont la famille est domiciliée fiscalement dans les Landes
- dossier à retirer au secrétariat dans le courant du mois d'octobre 2023.

L'Aide à la Restauration

Les allocataires de l'allocation de rentrée scolaire bénéficient d'une aide régionale à la restauration (sous réserve du maintien de cette aide pour l'année scolaire 2023 - 2024).

Le Fonds Social Lycéen

Il est destiné à apporter une aide exceptionnelle et individualisée pour répondre aux difficultés financières des familles à faire face aux dépenses de scolarité ou de vie scolaire de leur enfant (internat et demi-pension essentiellement).

Les transports scolaires



Direction des Transports Routiers de Voyageurs - Site de Mont de Marsan
72 boulevard de la République – CS 50002 – 40004 MONT DE MARSAN
Un numéro unique au 0970 870 870
formulaire contact sur le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024

COLLEGES ET LYCEES

Lancement des inscriptions **JEUDI 8 JUN 2023**

NB : Les frais de dossier de 24€ seront offerts pour toute inscription (ou renouvellement) effectuée avant le 20 juillet 2023. Au-delà de cette date, ils seront à votre charge car le Département des Landes ne prend en charge que la part familiale des ayants droits

La réglementation du transport public rend obligatoire pour chaque élève et pour des raisons de responsabilité et d'assurance, la détention d'un titre de transport à bord du transport scolaire



Rentrée 2023-2024 : En raison d'un changement de logiciel, il vous faudra créer un nouveau compte (première demande ou renouvellement)

Connectez-vous à transports.nouvelle-aquitaine.fr, consultez le règlement régional des transports scolaires puis INSCRIVEZ-VOUS

NB : en cas de garde alternée et de nécessité d'un second trajet, les deux demandes de cartes doivent se faire sous un même compte

Votre enfant est au collège ou au lycée (sauf post Bac)

Votre enfant est en BTS ou en apprentissage

Deux critères sont à prendre en compte :

- distance entre votre domicile et l'établissement fréquenté supérieure à 3kms
- établissement fréquenté = établissement de secteur

Si les deux critères sont respectés, munissez-vous obligatoirement lors de l'inscription de votre avis d'imposition le plus récent pour renseigner votre revenu fiscal de référence et permettre de calculer la part familiale que vous auriez dû payer mais qui sera prise en charge par le Département des Landes.

Il vous faudra également télécharger une photo de votre enfant, sans quoi votre demande ne pourra être finalisée.

Si un des deux critères n'est pas respecté, un montant forfaitaire annuel de **202,50€** vous sera facturé, non pris en charge par le Département des Landes.

Les transports des apprentis et des élèves Post-bac ne sont pas considérés comme ayants droits au transport scolaire.

Ils pourront tout de même être pris en charge, dans la limite des places disponibles, sur des services scolaires existants sans aucune modification d'itinéraire, ni création de points d'arrêts.

Un montant forfaitaire annuel de **202,50€** vous sera facturé.

IMPORTANT

Si votre enfant disposait déjà l'an dernier d'une carte billettique sans contact MODALIS, celle-ci doit être conservée. Elle sera mise à jour automatiquement lors de la première montée dans le car. En cas de perte, une demande de duplicata devra être effectuée et vous sera facturée 10€.

Cette année, les abonnements ASR/AIS sont remplacés par un Pass Scolaire Quotidien et un Pass Scolaire Interne. Plus d'abonnement papier, il vous suffira de vous rendre en gare et de recharger la carte magnétique qui vous sera envoyée.



L'assurance scolaire

L'assurance n'est pas obligatoire cependant elle est indispensable lors des voyages, des sorties (responsabilité civile, dommages corporels). **Tout élève doit être couvert en Responsabilité Civile par ses parents.**

Une assurance "scolaire" peut être souscrite auprès de l'association de parents d'élèves, de la M.A.E. ou auprès d'un organisme privé.

Vous êtes invités à vérifier auprès de votre assureur si votre couverture actuelle est suffisante.

Une attestation d'assurance devra nous être remise.

Suivi de scolarité et relations avec l'établissement

Lycée connecté / Pronote



L'environnement numérique de travail "lycée connecté", mis à disposition des lycées aquitains par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine sera notre principal outil de communication quotidienne. Vous pourrez prendre connaissance des messages, de l'emploi du temps, des devoirs, des notes... de votre enfant et toute information émanant de l'établissement : dates de réunions, conseils de classe...

L'établissement ne fournit pas de carnet de liaison, les absences et retards gérés par la vie scolaire seront saisis sur le logiciel Pronote que vous retrouverez dans "lycée connecté". Toute absence ou retard devra être justifié par écrit et/ou par Pronote espace parent.

Vous recevrez les identifiant et mot de passe à la rentrée.

Documents officiels

1- Bulletins trimestriels

Les bulletins trimestriels vous seront envoyés sur votre boîte mail après la tenue des conseils de classe. Faire des photocopies, **aucun duplicata ne sera fourni par la suite.**

Cas de parents séparés : un double du bulletin sera envoyé au 2^{ème} responsable ; les coordonnées de ce dernier doivent figurer sur la fiche de renseignements.

2- Certificat de scolarité

Le certificat est accessible et téléchargeable sur Pronote - espace parent.

Les règlements intérieurs

Les règlements de l'établissement (règlement intérieur, service de restauration et d'hébergement) apportent des précisions sur la vie du Lycée. **L'admission au lycée vaut acceptation du règlement intérieur et le cas échéant du règlement de l'internat.**

Ils sont consultables sur notre site internet :

<https://lyceeduruy.fr/organisation/reglements-interieurs/>

Pour solliciter un rendez-vous

- ↳ **Après d'un représentant de la direction** (Proviseur, Proviseure-Adjointe, Gestionnaire) :
Prendre rendez-vous au secrétariat ☎ 05.58.05.79.73 ✉ secretariatelevesduruy@ac-bordeaux.fr
- ↳ **Après des CPE : contacter la vie scolaire** : ☎ 05.58.05.79.74 ✉ duruyviescolaire@gmail.com
- ↳ **Après des Professeurs Principaux** : par la vie scolaire ou par Pronote
- ↳ **Après de l'infirmière** : ☎ 05.58.05.79.89 ou 06.08.37.38.49
- ↳ **Après de la professeure ressource du dispositif d'inclusion** ☎ 06.20.48.91.28
- ↳ **Un Psy EN (psychologue de l'Education Nationale)** tient une permanence au lycée 2 jours par semaine (*rendez-vous* à la *vie scolaire*) ou au **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)**
295 Caserne Bosquet - 40000 MONT DE MARSAN ☎ 05.58.06.42.43

Matériel scolaire

Manuels scolaires

La Région a rendu l'accès gratuit aux manuels scolaires pour chaque lycéen. Vous devrez réserver vos manuels scolaires en vous adressant directement à la fédération de parents d'élèves :

FCPE : Maison des associations Camille Pédarré - 89 rue Martin Luther King - BP 232
40000 MONT DE MARSAN ☎ 05.58.46.08.57 ✉ fcpemdmsecondaire@orange.fr

La FCPE effectuera des permanences durant la période d'inscription.

Fournitures à prévoir

Pour la classe

Chaque professeur fera connaître ses besoins à la rentrée.

Pour le premier jour, il suffit d'un agenda, de feuilles pour classeur grand format ainsi que du petit matériel traditionnel.

Bourse aux fournitures

L'association de parents d'élèves, la FCPE, propose une bourse aux fournitures.

Vous trouverez davantage d'informations (type de fournitures et bon de commande) sur notre site internet : <https://lyceeduruy.fr/2023/06/07/bourse-aux-fournitures-fcpe/> ; vous aurez également la possibilité d'échanger avec la FCPE lors des permanences durant la période d'inscription : vous pouvez également contacter la FCPE ☎ 05.58.46.08.57 ✉ fcpemdmsecondaire@orange.fr

Pour les TP de sciences

La blouse de coton est obligatoire (couleur et modèle au libre choix de la famille).

Pour le sport

L'élève doit se munir de chaussures de sport, d'une tenue (tee-shirt, short, survêtement) et d'un maillot de bain pour les activités aquatiques.

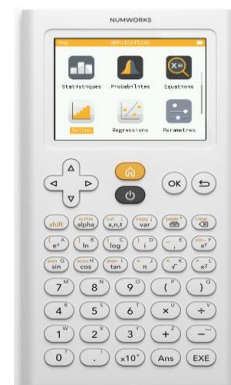
Pour l'internat

2 cadenas - 1 taie de traversin - 1 couette - des draps - linge personnel et éventuellement une lampe de chevet.

Note d'information

Parmi les fournitures nouvelles pour une scolarité au lycée, la calculatrice scientifique est un équipement indispensable en mathématiques et utile dans d'autres matières.

Entre autres, l'équipe des enseignants en mathématiques vous conseille le modèle collaboratif de la société NumWorks qui offre une prise en main intuitive et toutes les fonctionnalités utiles au lycée. Elle fonctionne sur batterie rechargeable et bénéficie de mises à jour régulières. Outre le fait qu'elle réponde parfaitement aux besoins des élèves, elle est également plus facile à utiliser et bénéficie d'un tarif concurrentiel par rapport aux modèles équivalents d'autres marques. L'équipe de mathématiques a opté pour un achat groupé de calculatrices au prix préférentiel de **74,69€**, au lieu de 82,99€. Pour ce faire, une cagnotte en ligne NOMINATIVE a été créée sur le site de Numworks.



Pour passer votre commande :

1. Rendez-vous sur le lien sécurisé pour notre établissement <https://promo.numworks.fr/4579>
2. Renseignez le NOM et Prénom de votre enfant.
3. Payez directement en ligne en toute sécurité.

Attention : la date limite avant la clôture de la cagnotte est fixée au 10 septembre 2023, Passée cette date, vous ne pourrez plus bénéficier du tarif préférentiel. En effet, le délai de livraison étant de 1 mois, nous préférons clôturer rapidement les commandes afin que les élèves obtiennent leur calculatrice le plus tôt possible.

L'équipe des enseignants en mathématiques ne vous impose pas de modèle particulier de calculatrice ; d'autres modèles (casio graph 35+, TI 83) feront aussi l'affaire mais sont, selon eux, plus difficiles à prendre en main.

Maison des Lycéens (MDL)

La Maison des Lycéens, association loi 1901, est gérée par un bureau élu chaque année qui comprend des élèves et des adultes. La MDL permet aux élèves de développer leur sens des responsabilités. Elle organise des projets sportifs, culturels, humanitaires, citoyens. Les élèves trouvent en son sein des activités telles que théâtre, langues, photographie... Enfin la MDL gère le foyer des élèves, lieu de détente ouvert la journée, équipé de baby-foot, instruments de musique, distributeurs... et finance des animations pour les élèves internes.

Elle est essentiellement financée par la **cotisation volontaire annuelle de 12 €uros par famille**.

Association Sportive : Les Boutons d'Or

L'Association Sportive, association loi 1901, a pour but d'organiser, encadrer, gérer l'ensemble des activités sportives auxquelles peuvent prétendre les élèves.

En 2022-2023, 164 élèves ont adhéré à l'association. Durant l'année les professeurs d'EPS proposent des entraînements chaque semaine sur différents créneaux. Les élèves participent à des compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Traditionnellement une à deux sorties ski sont organisées durant la période hivernale.

Nous sollicitons un don solidaire de 5 €uros par famille pour l'Association Sportive à remettre le jour de l'inscription (chèque à établir à l'ordre de l'Association "Les Boutons d'Or").

Quant à l'adhésion annuelle à l'Association Sportive, la cotisation est fixée à 15 €uros par élève (chèque à établir à l'ordre de l'Association "Les Boutons d'Or") ; inscription auprès des professeurs d'EPS en début d'année.

L'équipe d'encadrement

Proviseur	Monsieur Michael DORDAIN
Proviseure-adjointe	Madame Maud KOSMICKI
Adjointe Gestionnaire Agent Comptable	Madame Rosy GOURGUES-GARRIDO
Conseillères Principales d'Éducation	Mesdames Mireille BEZELGA et Marie-Claire FRANCEZ

Les services

Administratif

Secrétariat élèves-examens suivi des élèves et étudiants	William SAUX ☎ 05.58.05.79.73 ✉ secretariatelevesduruy@ac-bordeaux.fr
Secrétariat de direction	Isabelle LALANNE ☎ 05.58.05.79.71 ✉ ce.0400017b@ac-bordeaux.fr

Intendance

Madame Rosy GOURGUES-GARRIDO,
Adjointe Gestionnaire Agent Comptable
et 4 personnels ☎ 05.58.05.79.88

➤ **Service général**

Madame Christine GARRIDO, **Coordonnatrice**
10 agents, 2 agents d'accueil et 2 agents de maintenance

➤ **Service restauration**

Monsieur Dominique MARQUES, **Chef de cuisine**
2 cuisiniers et 1 aide restauration

Infirmierie

Laurence CALVAR ☎ 05.58.05.79.89 ou 06.08.37.38.49
✉ laurence.calvar@ac-bordeaux.fr

Laboratoire physique-SVT

4 personnels

Éducation et enseignement

Vie scolaire

Mesdames Mireille BEZELGA et Marie-Claire FRANCEZ
et 9 assistants d'éducation (AED)
✉ duruyviescolaire@gmail.com ☎ 05.58.05.79.74

Enseignement

80 professeurs

CDI

Madame Valérie COUSSEMACKER professeure documentaliste

Dispositif inclusif pôle montois

Madame Laurianne PLACET, professeure ressource
✉ laurianne.placet@ac-bordeaux.fr ☎ 06.20.48.91.28

Orientation

2 Psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale)

Vous êtes invités à consulter régulièrement le site :

<http://lyceeduruy.fr> pour suivre l'actualité du lycée.